

*Catholiques,*

Quand, à la suite des derniers événements politiques, le Saint-Siège fut dépouillé du pouvoir temporel que la Providence et les siècles lui avaient sagement accordé pour assurer sa parfaite indépendance, cette violence provoqua aussitôt dans tout le monde catholique une si éloquente démonstration d'unité, d'attachement et de foi, que les adversaires même du christianisme furent, malgré eux, frappés d'admiration.

Le gouvernement nouveau qui venait de s'installer à Rome, assigna bien au Souverain-Pontife une mesquine dotation annuelle; mais les plus justes raisons de dignité et de convenance, et l'honneur de sa personne sacrée, ne lui permettaient pas de l'accepter.

Quel compte, du reste, aurait-il pu faire d'une dotation basée sur une loi de durée incertaine, qui, établie alors, pouvait plus tard être révoquée avec une égale facilité par suite du changement de ministère!

Dans cette occurrence, tous les fils de l'Eglise catholique se hâtèrent, avec un élan unanime et une générosité jusque-là inconnue, d'accourir au secours de leur père commun; ils voulurent partager son sort et soutenir sa pauvreté en lui offrant ses propres biens. Que de splendides exemples de nobles sacrifices et de privations personnels furent ainsi donnés! C'est au moyen de ces filiales aumônes que le suprême pasteur put faire toujours face à ses plus urgents besoins et à ceux du troupeau mystique confié à ses soins.

Mais, cette généreuse charité, qui n'a jamais fait défaut par le passé, ne saurait maintenant s'arrêter; bien plus, le zèle des catholiques doit nécessairement augmenter, puisque les mêmes causes qui l'ont fait naître, non-seulement subsistent toujours, mais deviennent de plus en plus graves et insistantes par la suite de la fureur croissante de la tempête soulevée par la révolution contre l'Eglise catholique.

Le moment est en effet venu où la charité commence à devenir un devoir impérieux, ce devoir qu'ont les fils de soutenir leur père, pour lui permettre de bien diriger sa maison et sa famille.

Du reste, il ne s'agit pas ici de secourir simplement la pauvreté personnelle du Pape, car, pauvre et sobre dans sa vie par le passé, il désire toujours rester tel. Mais, comme pontife, il a de pressants besoins et de nombreux devoirs, et c'est à ceux-ci qu'il s'agit de pourvoir. En sa qualité de chef de l'Eglise universelle, il doit veiller sur cet immense peuple confié à ses soins. Il y a des légats, des nonces et des représentants auprès de toutes les puissances à maintenir, aussi bien que de nombreuses congrégations et divers ministères ecclésiastiques où viennent aboutir toutes les affaires du monde catholique. Il y a, en outre, des missions lointaines à conserver dans des pays infidèles pour y propager la foi.

Or, à toutes ces dépenses que nous appellerons ordinaires, qui pèsent sur le chef de la catholicité, viennent s'en ajouter d'extraordinaires qui lui sont imposées par les circonstances impérieuses des temps.

En effet, aux périls incessants d'une presse impie et licencieuse, d'une civilisation fautive et corrompue et

d'une éducation immorale et perverse, il faut opposer une puissante digue et sauver ainsi la société par la fondation d'écoles chrétiennes. Et puis enfin le cœur paternel du pasteur suprême peut-il rester insensible et fermé à l'évangélique libéralité, quand tant de religieux des deux sexes et tant de pauvres, tombés aujourd'hui dans une condition déplorable aussi bien dans d'autres pays qu'en Italie, et surtout à Rome, tendent vers lui les bras pour en obtenir des secours matériels!

Mais le Pape, dans la situation actuelle, d'où peut-il attendre les moyens de pourvoir à tant d'œuvres de nécessité et de charité? N'est-ce pas de la charité seule de ses fils?

Il suit de là, nous le répétons, que cette charité, bien loin de diminuer, doit au contraire grandir tous les jours. Ce sera, si l'on veut, une offrande du cœur, une oblation spontanée; mais du moment que cette offrande et cette oblation nous sont imposées par un devoir de charité filiale, souvenons-nous que la charité doit être ordonnée et régulière, et soumettons-les à un ordre et à une règle certaine.

C'est justement dans ce but, ô catholiques, que nous vous adressons aujourd'hui cet appel, en vous invitant tous à faire partie d'une association qui a pour but, non-seulement d'unir la grande famille catholique, mais aussi de recueillir un faible tribut quotidien pour le Saint-Père. Ce tribut lui sera présenté comme un témoignage de gratitude pour les prières qu'il offre tous les jours pour le salut de tous les fidèles, et nous participerons davantage à leur mérite.

L'association a son siège principal à Rome, et des centres dépendants dans tout le monde catholique. Elle porte ce titre: *Union universelle pour le Tribut du Souverain-Pontife*. Les associés se divisent en deux classes: les associés actifs et les associés adhérents. Les premiers sont ceux qui font partie *pro tempore* des divers conseils; chacun peut appartenir aux seconds; il suffit pour cela de verser tous les mois une offrande de 30 centimes, (5 centins du Canada.)

*Catholiques,*

Cet appel fait à votre charité ne vous impose pas, vous le voyez bien, de grands sacrifices. On ne vous demande que peu, pour que tous, sans exception, vous puissiez donner. *Il ne s'agit que d'un centime par jour*. C'est pour le Pape qu'on implore cette charité. En donnant au Pape, vous donnerez au pauvre le plus auguste de la terre, et vous prendrez part avec lui aux plus grandes œuvres de bienfaisance du monde. Vous concurrez à la propagation de la foi, vous aiderez les malheureux, les hôpitaux, les orphelins, les églises pauvres et les institutions pieuses qui ont le plus besoin de secours; vous donnerez enfin à vous-mêmes et à vos âmes, parce que celui qui a promis aux miséricordieux le royaume des cieux et a déclaré qu'il considérait comme fait à lui-même tout ce qui serait fait en faveur des pauvres, ne pourra qu'à plus forte raison accorder cette belle récompense à ceux qui se seront montrés généreux envers son vicaire.

Le Président du Conseil général de l'Union Universelle pour le Tribut quotidien du Souverain Pontife.